

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 17 Février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept février à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - ~~S.SERHANI~~ - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - ~~F.LEFEBVRE~~ - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL -C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Denis DEJARDIN (à A. DECAGNY) - **Samia SERHANI** (à Marie-Charles LALY)

EXCUSES :

ABSENT(S) : Naëlle TAJDIRT (arrivée à partir de la question n° 1)

Mehdi GAMRA et Christine SAVAUX (sortis pour la question n° 8)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 3 : Adhésion à l'Association Réussir notre Sambre

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 11 mars 1958 autorisant les collectivités territoriales à adhérer à une association sous réserve que celle-ci puisse répondre à un intérêt local,

Considérant qu'en mars 2006, la navigation de transit était interrompue sur la Sambre et le Canal de la Sambre à l'Oise à hauteur de Vadencourt à cause d'u pont-canal menaçant ruine.

Considérant qu'après une forte mobilisation du territoire transrégional et plusieurs réunions au Ministère des Transports, Monsieur Pierre VERDEAUX, a été nommé Commissaire en 2009.

Qu'après un travail de terrain recensant les projets liés à cette voie d'eau et de nombreuses rencontres, le Commissaire a remis un rapport duquel a découlé la nécessité de faire les travaux de première urgence pour rétablir le transit, assortis de la signature d'un protocole avec comme perspective la décentralisation.

Qu'il convient désormais de se mobiliser pour la signature du protocole, un tour de table financier ayant été effectué pour mobiliser 8 millions d'euros nécessaires à la reconstruction des ponts-canaux par les Conseils Régionaux de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais et le Conseil Général de l'Aisne,

Considérant que la création d'un Comité de Développement en juin 2012, par l'intermédiaire de l'association *Réussir notre Sambre* vient conforter la demande faite dans le protocole de mobiliser les acteurs du territoire et notamment :

- D'avoir une mobilisation constante de l'ensemble des acteurs,
- De faire circuler les informations,
- De sensibiliser tant les Elus que la population locale,
- D'avoir, pour l'Etat et Voies Navigables de France (V.N.F), un interlocuteur privilégié.

Que ce Comité aura pour mission :

- De garantir la représentativité de l'ensemble du territoire couvert par la rivière auprès des instances (Etat, V.N.F, Régions, Départements),
- D'informer ses membres de toutes décisions, positionnements... sur le dossier de la rivière Sambre,
- De participer à la définition d'une stratégie conjointe pour la rivière.

Considérant que l'adhésion de la Ville de Maubeuge à l'association *Réussir notre Sambre* est gratuite et réalisée pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** l'adhésion à l'association à ladite association,
- **De désigner** les représentants de la Commune qui siègeront au sein du Comité de Développement :
 - Membre titulaire : **Madame Marie-Christine MORETTI**
 - Membre suppléant : **Monsieur Marc DANNEELS**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** l'adhésion à l'association « Réussir notre Sambre »,
- **Désigne** les représentants de la Commune qui siégeront au sein du Comité de Développement :
- Membre titulaire : **Madame Marie-Christine MORETTI**
- Membre suppléant : **Monsieur Marc DANNEELS**

Fait en séance le jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY